

ANNEXE

PIECES CONSTITUANT LE DOSSIER DE REALISATION DE STATION-SERVICE OU STATION DE REMPLISSAGE

A) Stations situées hors des périmètres des communes urbaines

Document	Observation et précision
- une copie du contrat de gérance conclu avec une société de distribution	la copie doit être certifiée conforme
- une copie de l'acte de propriété ou du contrat de location du terrain destiné à abriter le projet;	la copie doit être certifiée conforme.
- une copie certifiée conforme de l'autorisation de construire délivrée par la commune concernée;	Validité (ne dépassant pas une année).
- une copie certifiée conforme de l'arrêté d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public;	
- deux plans descriptifs des installations dûment visés par la commune concernée;	le plan doit faire ressortir l'emplacement des box de lavage/vidange, des volucompteurs et des cuves de stockage.
- une carte à l'échelle de 1/50.000 ou 1/100.000 portant indications de l'emplacement de la station projetée et des stations existantes dans un rayon de 50 km.	

B) Stations situées à l'intérieur des périmètres des communes urbaines

Document	Observation et précision
- une copie du contrat de gérance conclu avec une société de distribution	la copie doit être certifiée conforme
- une copie de l'acte de propriété ou du contrat de location du terrain destiné à abriter le projet;	la copie doit être certifiée conforme.
- une copie certifiée conforme de l'autorisation de construire délivrée par le conseil municipal concerné;	En cours de validité (ne dépassant pas une année).
- deux plans descriptifs des installations dûment visés par le conseil municipal concerné.	le plan doit faire ressortir l'emplacement des box de lavage/vidange, des volucompteurs et des cuves de stockage.
- un plan de situation au 1/1.000 portant indications des rues et des stations déjà existantes.	